



80

4, rue Paul Sautai - 80000 AMIENS

☎ 03.22.92.33.63

@ 80@unsa-education.org



DÉCLARATION DE L'UNSA-ÉDUCATION AU CDEN DU 18 FÉVRIER 2021

Madame la Préfète,

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Mesdames, Messieurs,

Une nouvelle fois, ce CDEN se réunit sur un mode qu'il est désormais convenu d'appeler « distanciel ». La faute à une pandémie qu'il nous faut continuer à combattre en entravant nos modes de vie. Une seule institution continue de fonctionner, coûte que coûte, sur un mode quasi-normal : l'Éducation Nationale. L'UNSA Éducation a toujours rappelé, sans équivoque, que sa préférence allait au maintien de l'ouverture des établissements, quitte à favoriser l'enseignement hybride lorsque nécessaire. Pour autant, la gestion chaotique de la crise sanitaire dans notre ministère ne fait que générer chez les personnels le doute, voire la peur, et alimente de fait les polémiques. Depuis plusieurs mois, l'UNSA Education rappelle que cette gestion de la crise doit être guidée par trois axes : clarifier, donner les moyens et anticiper. Nous prendrons juste trois exemples qui illustreront le fait que le ministère n'est absolument pas guidé par ces préoccupations.

La décision d'allègement du protocole, un vendredi soir via une mise à jour de la foire aux questions, sans prévenir les personnels, sans argumenter alors que la situation sanitaire s'aggrave, montre l'absence de stratégie claire. Sur le fond, cet allègement est surprenant quand par ailleurs les hôpitaux sont en alerte. Sur la forme, l'objectif aurait-il été de faire passer « en catimini » cette évolution ? En tout cas, la recette est parfaite pour alimenter les doutes, tant auprès des personnels que des élèves et de leurs familles. Notre syndicat de médecins de l'Éducation Nationale a d'ailleurs exprimé son inquiétude. Leur expression, qui relève d'un vrai souci de santé publique, mérite d'être entendue.

L'absence de décision à ce jour quant au renouvellement des vacataires recrutés en novembre et dont les contrats s'achèvent demain révèle quant à elle le manque de moyens alloués pour faire face à la pandémie dans l'Éducation Nationale. L'ouverture de la liste

complémentaire qui avait été demandée par l'ensemble des organisations syndicales était donc bien la solution, tant du point de vue de la gestion de la crise, qu'en termes de gestion des ressources humaines.

Enfin, l'absence de cadre clair pour le retour des congés d'hiver, prévu la semaine prochaine pour la zone A, dénote quant à elle le problème de l'anticipation.

Pour conclure sur cette gestion de la crise sanitaire à propos de laquelle il nous était difficile de faire l'impasse dans cette déclaration, l'UNSA Education revient sur les circonstances dans lesquelles se déroule la formation continue des enseignants du 1^{er} degré dans le département. Nous vous avons demandé à plusieurs reprises, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, de suspendre celle-ci. Pour autant, il aura fallu attendre que la situation du remplacement soit extrêmement détériorée pour que les formations qui se déroulent sur le temps de classe soient suspendues. Concernant celles sur lesquelles sont convoqués nos collègues du 1^{er} degré en dehors de leur temps de classe, nous constatons avec quelle opiniâtreté les formations français et mathématiques continuent à être délivrées. Pourtant, ces enseignants préféreraient disposer de davantage de temps pour adapter leur enseignement aux incessants changements de règles sanitaires ou bénéficier de formations adaptées aux circonstances, comme par exemple « Comment assurer 6 heures de classe avec un masque tout en préservant sa voix ».

Cette réunion du CDEN sera largement consacrée à la répartition des moyens alloués pour les écoles et les collèges de notre département.

Dans les écoles, avec environ 1000 élèves en moins annoncés dans le département à la rentrée 2021 et une dotation de 10 postes supplémentaires, la situation devrait aller mieux à la rentrée prochaine avec un P/E qui présente un progrès significatif. Pourtant, suite aux débats qui ont pu avoir cours lors des précédentes réunions du CTSD, la situation est loin de nous sembler aussi favorable.

38 fermetures de classes sont présentées dans les documents préparatoires à cette réunion. Pour autant, toutes les situations de fermeture ne présentent pas les mêmes caractéristiques. Ainsi, dans 8 écoles, l'effectif moyen par classe après fermeture s'établit à moins de 20 élèves. Pour 8 autres, on passe par contre à des moyennes supérieures à 24 voire 25 élèves.

S'agissant des ouvertures, près de la moitié d'entre elles concernent des dédoublements de grande section en éducation prioritaire.

Pour ces écoles, des documents nous présentent les moyennes hors classe à effectif réduit. On s'aperçoit bien, ainsi, qu'il subsistera à la rentrée des classes à plus de 25 élèves en REP+, notamment sur le cycle 3.

Malgré la baisse démographique et la création de 10 postes supplémentaires dans notre département, les moyens ne sont toujours pas suffisants pour que les mandats de l'UNSA-Education en la matière s'appliquent. En effet, nous exigeons une dotation qui permette la limitation de toutes les classes à 20 élèves en éducation prioritaire et à 25 élèves hors éducation prioritaire.

Un peu plus de 5 postes sont pris sur la dotation pour améliorer les taux de décharge de direction de certaines écoles. C'est un peu d'oxygène pour 22 directrices et directeurs d'école qui vont voir leur régime augmenter de 33 à 50% pour les écoles à 9 classes et de 50 à 75% pour celles à 13 classes. Une première étape qui nécessite d'être poursuivie au cours des prochaines années. Le SE-Unsa a ainsi présenté au ministère un plan de montée en charge sur 5 ans concernant l'augmentation des différents régimes de décharge et rappelé l'exigence d'une assistance administrative telle qu'elle est toujours prévue par le protocole de 2006, voire, pour les directrices et directeurs des plus grosses écoles, d'une nouvelle aide statutaire à créer.

Les moyens nécessaires pour couvrir, partiellement, les besoins en école inclusive ajoutés à ceux alloués à la formation ont pour conséquence de restreindre les marges de manœuvre sur les ouvertures et fermetures de classes, mais aussi de contribuer à fausser certaines interprétations de l'évolution du P/E.

Les DHG débattues ces derniers jours dans les établissements du second degré ont confirmé ce que l'UNSA-Education avait dénoncé lors du projet de loi de finances. Les principales mesures budgétaires actées au plan national vont dégrader les conditions d'enseignement dans les collèges et les lycées.

Une telle approche nie la réalité des défis éducatifs et pédagogiques qui se seront encore accrus après plus d'une année de scolarité impactée par la pandémie de la Covid 19. Elle refuse les moyens nécessaires à l'accompagnement des élèves qui en ont le plus besoin. Enfin, ces mesures viennent empêcher la mise en œuvre sereine des réformes, qu'il s'agisse de la réforme du lycée ou de la transformation de la voie professionnelle. Cette carte scolaire vient accentuer la crise des moyens du second degré, déjà très affaibli par les cartes scolaires précédentes. L'organisation des établissements ne relève plus du défi mais des renoncements à l'essentiel. Les principaux acteurs que sont les personnels et les élèves n'ont aucune autre issue que de subir cette dégradation au détriment de leurs conditions de travail pour les premiers et d'apprentissage pour les seconds.

Dans notre académie, 81 postes sont supprimés, 41 compensés en heures supplémentaires. Pour le département de la Somme, est annoncée la suppression de 14 postes en collèges et Segpa. Et pourtant, malgré une augmentation prévue de 289 élèves, 321,5 heures poste disparaissent entre les dotations 2020 et 2021, soit l'équivalent de 18 ETP. L'UNSA-Education salue toutefois les récents ajustements réalisés sur les DHG de 18 collèges qui ont permis d'apporter 92,5 HP supplémentaires. Mais la pénurie est telle depuis des années que, concrètement, dans les établissements, les enseignants qui pourront encore supporter l'augmentation du nombre d'heures supplémentaires sont de plus en plus rares et dans le même temps, des postes devront être supprimés dans leur discipline. Concrètement toujours, ce sont les emplois du temps des élèves qui vont en pâtir car, pour des classes différentes, un même enseignant ne peut faire ses heures que les unes après les autres quand deux enseignants peuvent les faire en même temps. Ce ne sont donc pas les besoins des élèves qui prévaudront pour construire les emplois du temps

mais les contraintes humaines alors qu'aucune mesure n'est prévue non plus pour renforcer l'encadrement éducatif.

L'UNSA-Education dénonce la poursuite de la politique de suppressions de postes dans les collèges et lycées «compensées» par des heures supplémentaires, qui place les établissements dans une situation difficile voire intenable pour la rentrée 2021 alors qu'il faudra, soit encore affronter la crise sanitaire, soit travailler à en effacer les stigmates, le tout avec une augmentation importante du nombre d'élèves.

Deux autres points sont également à l'ordre du jour de ce CDEN : la détermination du coût départemental moyen pour l'année 2021 et la fixation de l'indemnité représentative de logement due aux instituteurs. Depuis plusieurs années, l'UNSA Education dénonce dans cette instance le fait que, dans le premier cas, on suive l'inflation pour justifier l'augmentation d'un coût départemental qui sert largement de référence au subventionnement public des écoles privées et que, dans le même temps, on mette en avant la nécessité de préserver les dépenses publiques pour justifier la non-augmentation de l'indemnité de logement due aux instituteurs. Nous constatons cette année que pour cause d'inflation nulle, vous ne proposez pas d'augmenter le coût départemental moyen. L'UNSA Education s'en réjouit naturellement et rappelle que les écoles privées bénéficient depuis la rentrée 2019 d'une nouvelle manne financière très significative, la loi sur la scolarisation à 3 ans imposant aux communes de financer ces écoles en prenant en compte les élèves dès 3 ans contre 6 auparavant. Chacun aura d'ailleurs pu constater que ce fut peut-être le principal effet de cette loi.

Enfin, l'UNSA Education ne peut achever cette déclaration au CDEN sans avoir une nouvelle pensée pour notre collègue Samuel Paty, lâchement assassiné en automne dernier pour le simple fait d'être un enseignant. L'Assemblée Nationale vient de voter la loi confortant le respect des principes républicains, présentée comme pouvant apporter une réponse au terrorisme islamiste. L'UNSA Education regrette profondément le déséquilibre de cette loi. Il n'y a rien dans ce projet sur la mixité sociale et scolaire, sur la lutte contre les discriminations ou sur des dispositions plus à même de faire vivre les principes républicains au sein de l'ensemble de la société. Rien non plus sur le financement public d'établissements confessionnels scolaires et universitaires dont l'objectif revendiqué et assumé aujourd'hui est bien l'évangélisation de leurs publics. A l'UNSA Education, ce n'est certainement pas notre définition d'une mission de service public telle que notre République l'a conçue. Porter les principes républicains dans la société française, cela passe par davantage d'attention aux questions d'égalité et de cohésion sociale.

David REBIERE, Maxime PARUCH,
Tamimount ZANZAN, Laurence PLOUVIEZ.